



Projet de programme de travail

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

- **Le Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) sera invité à adopter l'ordre du jour (document A/WGIHR/4/1) et à trouver un accord sur le programme de travail (document A/WGIHR/4/2).**

2. Point sur les activités menées pendant la période intersessions

- **Les coprésidents feront le point sur les articles examinés à la troisième réunion du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005), puis réexaminés pendant la période intersessions.**
- **Les facilitateurs des consultations informelles seront invités à communiquer des mises à jour concernant les articles réexaminés pendant la période intersessions.**
- **Les coprésidents feront le point sur la coordination du Groupe de travail avec l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.**

3. Examen des propositions d'amendements

- **Le Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) sera invité à examiner les propositions d'amendements ci-après dont il a été pris note dans le rapport de la troisième réunion du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) (document A/WGIHR/3/4) :**
 - **Autorités responsables – article 4**
 - **Notification, vérification et communication d'informations – article 5 (paragraphe 4 et nouveau paragraphe 5), articles 6 à 11, annexe 2 et nouvelle annexe 2**
 - **Le Comité d'urgence – articles 48 et 49**
 - **Détermination de l'existence d'une urgence de santé publique de portée internationale – article 12**

– **Recommandations temporaires et permanentes – articles 15 à 18**

- 4. Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/WGIHR/3/3 [s'il y a lieu]**
 - **Les coprésidents inviteront les États Membres à examiner et à approuver les nouvelles propositions d'entités à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E.**
- 5. Rapport de la réunion**
- 6. Clôture de la réunion**

= = =